

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LEON DE BRUXELLES

(Euronext Paris)

Par courrier du 13 août 2008, la société Fortis Investment Management (1) (avenue de l'Astronomie 14, B-1210 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 août 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEON DE BRUXELLES et ne plus détenir aucune action de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des actions LEON DE BRUXELLES à l'offre publique visant la société.

-
- (1) Filiale de gestion d'actifs du groupe Fortis Bank.
 - (2) Les actions LEON DE BRUXELLES étaient détenues pour le compte de fonds et de Sicav dont la gestion avait été déléguée à Fortis Investment Management France et à Fortis Investment Management Luxembourg, sociétés de gestion du groupe Fortis, les droits de vote attachés à ces actions étaient exercés par Fortis Investment Management.